



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23714
13 mars 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 27 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU
SECRETAIRE GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA
BOLIVIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en réponse à sa note SCPC/8/92(2), a l'honneur de porter à sa connaissance la réponse qu'elle a reçue du Ministre bolivien des relations extérieures et du culte au sujet de la résolution 724 (1991) du Conseil de sécurité :

"A ce sujet, je dois vous communiquer que la Bolivie respecte les dispositions de la résolution 724 (1991) du Conseil de sécurité."
